

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 331

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 331 25 septembre 1975
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs
jusqu'à fin 1976 : 50 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Philippe Abravanel
Rudolf Berner
Claude Bossy

331

Enseignants : le cap de la rentrée 77

S'il n'y a que très peu d'enseignants qui n'ont pas trouvé de travail cette année, la rentrée 77 s'annonce en revanche difficile pour les maîtres secondaires vaudois. La suppression de la première année des collèges entraînera en effet la disparition de 120 postes. Cette réduction coïncidera avec la « mise sur le marché » d'effectifs importants de jeunes maîtres terminant leur formation pédagogique, tandis que la population en âge de scolarité aura tendance à diminuer.

Cette tension sur le « marché de l'enseignement » n'est pas seulement prévisible dans le canton de Vaud ; elle est cependant là extrêmement révélatrice des faiblesses du système. Poussons plus avant le diagnostic !

Devant une telle situation, on aurait pu imaginer une réaction positive des autorités. Las, la « solution » prévue par le Département de l'instruction publique vaudois consiste à limiter le nombre des mises au concours (les directeurs ont déjà reçu des ordres précis à ce sujet) et à ne pas réengager certains maîtres temporaires (dont beaucoup travaillent à satisfaction depuis plusieurs années !).

Il existe pourtant d'autres moyens de résoudre ce problème. Les mesures qui pourraient être envisagées, et dont nous ne donnons que quelques exemples ci-dessous, vont des réformes de structure de l'école, à des améliorations d'ordre technique ; toutes méritent attention dans l'état actuel de l'organisation scolaire...

— On peut renoncer à augmenter les effectifs des classes (les élèves en seront les premiers bénéficiaires !).

— On peut interdire les heures supplémentaires, et faire entrer dans le décompte des heures les leçons données par les maîtres dans des institutions telles que le gymnase du soir, le technicum du soir, etc. Cela ne suffirait pas pourtant à faire disparaître les heures supplémentaires, car, du fait de la dotation horaire des différentes disci-

plines, il est difficile d'arriver exactement aux 25 heures qui forment un poste complet (22 heures pour les maîtres de gymnase) : une plus grande souplesse est donc nécessaire ; on peut l'obtenir en établissant que le poste complet comprend entre 24 et 26 heures pour un même traitement, la moyenne devant s'établir à 25 heures au cours de la carrière. Parallèlement à cette modification du cahier des charges devrait être créé un statut pour les maîtres temporaires, qui leur garantirait un certain nombre de droits.

— On peut également prendre des mesures pour que des maîtres secondaires puissent enseigner à côté des maîtres primaires dans le cadre d'une 4e année rénovée (suivie, dans les plus courts délais, d'un cycle d'observation généralisé de deux ans).

Face à un chef de Département qui s'affirme comme l'un des leaders de la tendance la plus droitrière du radicalisme vaudois, qui pourra faire aboutir de telles revendications ? Evidemment pas la moribonde Société vaudoise des maîtres secondaires, préoccupée avant tout de la défense — toute relative d'ailleurs — des seuls porteurs d'une licence et de l'école sélective qui les a formés. Seul un groupe VPOD actif et fort pourra préparer un projet cohérent prenant en considération les intérêts des enfants et des enseignants.

DANS CE NUMÉRO :

Pp. 2/3 : Fœtus = enfant ? ; p. 3 : Encore des armes pour Franco ; pp. 4/5 : Aménagement du territoire : les grandes manœuvres — Septembre genevois ; p. 6 : Point de vue : Accent grave — Le carnet de Jeanlouis Cornuz : Ces inestimables remarques ; p. 7 : La semaine dans les kiosques alémaniques : Un bilan — Feuilleton : Chômage ; p. 8 : Comptoir Suisse : Les hôtes se suivent...